ACTU ENVIRONNEMENT .com

L'actualité professionnelle du secteur de l'environnement

Electricité renouvelable en France : record de raccordements en 2016

Avec près de 2.200 MW raccordés en 2016, les renouvelables affichent une stabilité depuis trois ans. L'éolien atteint un nouveau record, alors que le photovoltaïque marque encore le pas, loin du record de 2011.

© Jorisvo

En 2016, 2.188 mégawatts (MW) de capacités de production renouvelable ont été raccordées au réseau électrique français. Ce résultat est dans la lignée des deux années précédentes au cours desquelles un peu plus de 2.000 MW ont été installés. Il reste toutefois inférieur au record de 2011 (plus de 2.500 MW). L'éolien compte pour 62% de ces nouvelles capacités et le solaire pour 26%. Le parc total, en incluant l'hydraulique et la biomasse, est de 45.842 MW. Tels sont les principaux constats dressés par le neuvième panorama de l'électricité renouvelable publié le 10 février par RTE, le Syndicat des énergies renouvelables (SER), Enedis et l'Association des distributeurs d'électricité en France (ADEeF).

Par ailleurs, la production d'électricité renouvelable a atteint 94,7 térawattheures (TWh) en 2016. Elle a permis de couvrir 19,6% de la consommation électrique nationale, soit 0,9 point de plus qu'en 2015. Cette production s'inscrit en hausse de 6,5% sur un an, principalement grâce aux productions hydraulique et solaire. *"Des*

conditions météorologiques particulières (fortes pluies au printemps, été ensoleillé et sec, voire caniculaire) ainsi que l'augmentation des capacités de production expliquent en grande partie cette évolution", indique le document. En revanche, la production éolienne reste stable, compte tenu de la faiblesse de la ressource au second semestre 2016.

L'éolien affiche un nouveau record

Sans grande surprise, l'hydraulique reste la première des énergies électriques de source renouvelable, avec 25.200 MW installés, soit 56% du total. L'éolien et le solaire représentent pour leur part 40% du total avec 18.400 MW. Toutefois, les auteurs du panorama expliquent qu'actuellement l'éolien et le solaire représentent 88% des nouvelles installations renouvelables. *"Cette dynamique devrait se poursuivre, portée par les objectifs nationaux entérinés en avril 2016"*, estiment-ils, précisant que le cumul de la puissance installée se situe à 89% de l'objectif de 51.700 MW fixé à l'horizon 2018 dans le décret PPE.

En 2016, près de 1.350 MW d'éolien ont été raccordés au réseau, portant le total à 11.670 MW. Ce niveau de raccordement constitue un record, devant les années 2009 (1.246 MW installés) et 2014 (1.156 MW). A fin 2016, 78% de l'objectif 2018 fixé pour l'éolien dans la PPE est atteint. Pour les années à venir, le panorama fait état d'un volume de projets en développement de 8.200 MW d'installations éoliennes terrestres et 3.200 MW d'installations éoliennes offshore. Pour autant, l'atteinte de l'objectif n'est pas assurée : *"pour respecter cet objectif, la croissance annuelle du parc devrait être portée à 1.665 MW par an, soit une augmentation de 24% du rythme observé sur les douze derniers mois"*.

Le solaire enregistre un nouveau repli

Du côté du solaire, les nouvelles installations ont atteint 576 MW, portant l'ensemble du parc à 6.772 MW. Le ralentissement de la filière se poursuit: le niveau des nouveaux raccordements est inférieur à celui de 2010 (689 MW) et très loin du sommet de 2012 (1.706 MW). La filière paye la *"conséquence du peu de projets entrés en développement fin 2014 et début 2015"*, explique le panorama, ajoutant que cela *"s'explique principalement par l'historique des appels d'offres"*.

Et pour les années à venir ? L'objectif 2018 est loin d'être atteint, puisque seulement 66% du chemin a été parcouru. Le volume des installations solaires en développement est de 2.279 MW, note le document. Mais la situation est contrastée en fonction du type d'installation. Le volume de demande de raccordement pour des unités de moins de 100 kilowatts (kW) subit le retard pris dans la mise en œuvre du nouveau tarif d'achat. *"Prévu initialement à l'été 2016 [ce nouveau tarif] est maintenant attendu courant 2017"*, déplorent les professionnels. La Commission européenne vient tout juste de le valider. La tranche comprise entre 100 kW et 17 MW reste stable par rapport au dernier trimestre 2016. Globalement, ce segment pâtit *"de l'absence de continuité des appels d'offres pendant plusieurs années"*. En 2017, les projets lauréats des appels

d'offres lancés en novembre 2014 et mars 2015 devraient être raccordés. Pour la suite, le secteur devrait être porté par les appels d'offres de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) : celui pour les centrales sur bâtiments et ombrières de parking lancé en septembre 2016 et celui pour les centrales au sol de puissance comprise entre 500 kW et 17 MW d'août 2016.

Enfin, le parc de production électrique à partir de la biomasse a progressé de 215 MW, pour atteindre 1.918 MW. "*La filière bois énergie atteint l'objectif fixé par la PPE à l'horizon 2018 et 75% du scénario bas 2023"*, note le document. Quant à l'hydraulique, il reste stable avec l'ajout de 51 MW.

Article publié le 13 février 2017

Philippe Collet , journaliste
Rédacteur spécialisé

Vidéo sur le même thème

Titanesque ! La centrale photovoltaïque de Cestas, en Gironde A quelques mois de la fin du chantier de la plus grande centrale du genre en Europe, les équipes sur le terrain s'activent. Une organisation industrielle redoutable ! Reportage.

Actu-Environnement
© 2003 - 2017 COGITERRA - ISSN N°2107-6677
Actu-Environnement adhère au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).